



SALAIRES : + 1,60 % au 1er MARS 2018

Après des années de tassement des salaires depuis 2008, on demandait de la reconnaissance et l'amélioration de notre pouvoir d'achat dans un contexte de reprise économique, le CSN pouvait mieux faire.

LA NÉGOCIATION

+ 1,20% : proposition initiale du Conseil Supérieur du Notariat

+ 3% : demande commune des 5 organisations syndicales, pour tenir compte :

- de l'absence d'accord en février 2014, février 2015 et février 2016.
- de l'embellie économique du notariat depuis 3 ans.
- des efforts consentis par les salariés dans les offices, face à la charge de travail (souvent au prix de nombreuses heures supplémentaires non rémunérées).
- de l'opportunité, enfin, de récompenser le travail fourni, l'investissement et l'implication des salarié-e-s dans leur travail souvent sous pression.

Après suspensions de séance :

+ 1,40% puis + 1,60 % : nouvelles propositions du CSN.

+ 2 % : contre-proposition de la CGT et de la Fédération FO.

+ 1,80 % : contre-proposition CFDT, CFTC, CGC.

Acceptation par le CSN de 1,60 % et signature avec les 3 syndicats précités

COMMENTAIRES

1 - L'exigence de 2 % par FO et la CGT, organisations n° 1 et 3 du notariat (ensemble près de 55,98% de représentativité) a lourdement pesé dans l'acceptation finale de 1,60 % par le CSN.

2 - On peut regretter que le CSN n'ait pas donné un vrai coup de pouce aux salarié-e-s qui participent pleinement à l'embellie économique du Notariat, en effet tous les voyants sont au vert : reprise de l'activité, effectifs en augmentation

3 - La CGT et la Fédération FO ne feront pas opposition à l'accord bien que la loi le leur permette. Mais leur refus de signature permet d'acter que, dans un contexte favorable à un meilleur accord, le compte n'y est pas, pour que cela ne soit pas oublié et pour préserver ainsi les futures négociations.

Si vous souhaitez recevoir sur votre boîte personnelle la Bastoche, envoyez un mail à fsetud@cgt.fr avec la mention Notariat.